RAPPORT D'ACTIVITÉS

(décembre 2015 à mi-avril 2016)

Communication du Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

1253e réunion des Délégués des Ministres,
13 avril 2016

The Congress
Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

CG30(2016)22

13 avril 2016

Rapport d'activités du Congrès

(Décembre 2015 à avril 2016)

Communication du Secrétaire Général du Congrès à l'occasion de la 1253ème réunion des Délégués des Ministres

13 avril 2016

Mise en page : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Edition : Avril 2016

TABLE DES MATIÈRES

Communication d'Andreas Kiefer, Secrétaire général du Congrès 5

I. AGENDA POLITIQUE 8

A. PRESIDENCE DU CONGRES 8
B. PRÉSIDENCE DU COMITÉ DES MINISTRES 11

II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS 12

A. 30è SESSION DU CONGRÈS 12
B. BUREAU 13
C. CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX 14
D CHAMBRE DES RÉGIONS 15
E COMMISSIONS 15

III. SUIVI DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE 18

A. ACTIVITES DE MONITORING 18
B. POST MONITORING 20
C. OBSERVATION DES ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES 21

IV. LES ACTIVITÉS THÉMATIQUES 22

A. PARTICIPATION DES JEUNES 22
B. DIALOGUE INTERCULTUREL 22
C. DROITS DES ENFANTS 23
D. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE 23
E. ROMA INCLUSION 24

V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE 25

A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL 25
B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE 25
C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE) 26

VI. RELATIONS EXTÉRIEURES ET PARTENARIATS 26

VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION 28

ANNEXES 32

Annexe 1 : Ordre du jour de la 30e Session du Congrès (22-24 mars 2016) 32
Annexe 2 : Résolutions et Recommandations adoptées lors de la 30e Session du Congrès 33
Annexe 3 : Communication du Président du Congrès Jean-Claude Frécon à l'ouverture de la 30e session 34
Annexe 4 : Compilation de textes du Congrès : Gouvernance/corruption/ migration/radicalisation 36

Communication d'Andreas Kiefer, Secrétaire général du Congrès

1253ème Réunion des Délégués des Ministres, mercredi 13 avril 2016

Je suis très heureux d'être de nouveau parmi vous pour notre échange de vues bisannuel, qui est une excellente occasion d'informer les Délégués des activités récentes du Congrès, en complément de votre échange annuel avec le Président du Congrès.

Comme d'habitude, mon intervention devant vous s'accompagne d'un rapport d'activité écrit portant sur la période de décembre 2015 à avril 2016, c'est-à-dire depuis ma précédente communication le 1er décembre 2015.

Session de mars 2016

Le thème général choisi pour les sessions de 2016 est « l'éthique et la transparence aux niveaux local et régional ».
La corruption est une grave menace pour la stabilité démocratique. Les collectivités locales et régionales gèrent des sommes importantes et prennent des décisions qui ont des conséquences matérielles et pratiques pour les personnes et les entreprises. Les citoyens exigent plus de transparence quant à la manière dont l'argent public est dépensé et ils sont prêts à payer des impôts s'ils savent que l'argent est bien dépensé.
Le Congrès a adopté il y a plusieurs années une nouvelle approche qui consiste non seulement à adopter des textes statutaires tels que des recommandations au Comité des Ministres, mais aussi à apporter des contributions concrètes et pratiques aux travaux du Conseil de l'Europe en réponse aux défis actuels. Lors de la session de mars, par exemple, une grande attention a été portée à l'intégration des migrants et des réfugiés, à la lutte contre la radicalisation, à la promotion des activités interculturelles et interreligieuses et à la lutte contre la traite des êtres humains.

Suivi de la démocratie locale et régionale

Lors de la session, pour la première fois un rapport de suivi et une recommandation sur la situation de la démocratie locale et régionale en France ont été adoptés, en présence de la ministre française chargée des questions relatives aux collectivités locales, qui a expliqué les raisons qui avaient motivé la réforme territoriale dans ce pays. Un rapport et une recommandation sur la situation en Slovaquie ont aussi été adoptés.

Un rapport sur l'observation des élections du 25 octobre 2015 en Ukraine a été adopté et un rapport sur une mission d'enquête post-électorale en Albanie a été présenté.

Le Congrès est prêt à observer des élections locales si les Etats membres adressent une invitation officielle à ce sujet au moins soixante jour avant le scrutin.

Les membres ont aussi tenu un débat sur les expériences concernant le « Dialogue postsuivi », un processus engagé par le Congrès en 2014 avec les ministres d'Arménie, de Géorgie et d'Ukraine, trois des premiers pays à avoir fait l'objet de ce processus en coopération avec le Congrès.

Une dizaine de visites de suivi, deux ou trois missions d'enquête et quatre missions d'observation électorale sont prévues en 2016, et des feuilles de route pour la mise en œuvre des recommandations du Congrès devraient être signées avec l'Arménie et la Moldova.

Délégués des jeunes

La participation des jeunes est presque devenue une « routine » depuis la session d'octobre 2014. En 2016, pour la première fois, le Congrès a invité un groupe de jeunes délégués à participer à la fois aux sessions de mars et d'octobre, afin de renforcer leur présence. Quarante jeunes délégués,

membres de 40 délégations, ont participé aux réunions des commissions et aux séances du Congrès et de ses chambres, lors desquelles ils sont intervenus pendant les débats et ont présenté des propositions.

Relations extérieures

Depuis fin 2015 un nouvel élan a été donné à la coopération du Congrès avec le Comité des Régions (CdR). Des réunions à haut niveau « 3+3 » (les Présidents du Congrès et des deux chambres pour le Congrès et les Président et Vice-Président du CdR et le Président de la CIVEX pour le CdR) auront lieu une fois par an. Lors de la première de ces réunions « 3+3 », qui s'est tenue en février 2016, les deux institutions ont décidé d'organiser avant la fin 2016 ou début 2017 une conférence conjointe sur la manière de prévenir et de combattre la corruption. Une autre décision prise lors de cette réunion a été d'inviter le Congrès aux réunions de la Task Force sur l'Ukraine du CdR. De plus, les présidents interviendront régulièrement devant la session plénière de l'autre organisation.

Les Secrétaires généraux du Congrès et du CdR entretiennent aussi des contacts réguliers, et le Congrès invite le CdR à participer aux missions d'observation électorale et présente des rapports de suivi à la commission CIVEX.

Activités thématiques

L'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms a récemment été intégrée dans la structure administrative de l'équipe d'appui du représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms. Le Congrès continuera cependant de soutenir l'Alliance politiquement et de contribuer au financement de ses activités.

Le Congrès continue de mettre en œuvre en partie la dimension locale et régionale des plans d'action du Conseil de l'Europe pour plusieurs pays (Albanie, Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine), ainsi que le cadre de coopération programmatique financé par l'UE.

Un Sommet des maires contre la radicalisation sera organisé en coopération avec le Forum européen pour la sécurité urbaine (EFUS) à Rotterdam le 9 novembre 2016 dans le prolongement de la Conférence internationale des collectivités locales sur la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent, qui s'est tenue à Aarhus (Danemark) le 18 novembre 2015. Ce sommet devrait voir le lancement d'une Alliance des villes contre la radicalisation.

Un Sommet sur l'intégration sociale se tiendra à Istanbul les 17-18 mai 2016, avec la contribution active du Congrès. Le Président du Congrès s'exprimera lors de la séance d'ouverture et des Vice-Présidents et rapporteurs travaillant sur les questions liées à l'intégration des réfugiés, des Roms et des personnes handicapées interviendront en tant qu'orateurs.

Session de renouvellement d'octobre 2016

Les délégués du Congrès sont nommés pour une période de quatre ans. Lors de la session suivant l'expiration de cette période, toutes les délégations doivent être renouvelées. Le prochain renouvellement aura lieu cet automne lors de la 31e session du Congrès, qui se tiendra au 19 au 21 octobre.

Dans le courant de ce mois, toutes les Représentations permanentes vont donc recevoir une lettre du Secrétaire Général Jagland, à transmettre aux ministères respectifs des Affaires étrangères. Dans ce courrier, les Etats membres sont invités à engager le processus de consultation de toutes les parties prenantes mentionnées dans leur procédure officielle applicable à la nomination de leur nouvelle délégation pour le mandat octobre 2016-octobre 2020. Ce courrier contient aussi tous les formulaires à remplir et des informations détaillées sur la constitution d'une délégation (critères, délais, procédures, etc.).

J'écrirai aussi aux associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux participant au processus de nomination des délégations nationales pour les informer de leur rôle.

Afin que le renouvellement de toutes les délégations se déroule de manière optimale, je demanderai aux Etats membres de nous adresser leurs nominations si possible avant l'été et en tous cas bien avant le délai impératif du 5 septembre 2016. Nous disposerons ainsi de suffisamment de temps si des changements doivent être apportés.
Lors de la session d'octobre, les membres examineront et adopteront les priorités du Congrès pour 2017-2020. Ces priorités porteront en particulier sur des activités statutaires telles que le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et l'observation d'élections locales et régionales, ainsi que sur les difficultés actuelles des collectivités, avec pour objectif de mettre en commun les expériences et les solutions des membres du Congrès. Et nous ferons cela en cohérence avec les priorités de l'Organisation.

J'aimerais conclure cette présentation en rappelant que le maintien d'un dialogue régulier avec les Etats membres du Conseil de l'Europe reste une priorité aux yeux du Congrès.

Au vu de ce qu'on observe lors de nos processus de monitoring et de post-monitoring, il y a un désir croissant, de la part des gouvernements, d'établir un tel dialogue, et nous le considérons comme un signe positif de l'importance que les Etat membres accordent à la bonne santé de leur démocratie locale et régionale.

Pour ses sessions 2016, le Congrès a retenu comme thème général « l'éthique et la transparence au niveau local et régional » car il considère que la corruption est une menace majeure pour la stabilité démocratique. Mais d'autres crises et menaces mettent aussi les sociétés européennes et leurs collectivités locales et régionales à l'épreuve ; c'est notamment le cas de la crise des migrants et des réfugiés, due terrorisme et de la radicalisation, du racisme et de l'extrémisme violent, de la crise économique et financière, de la guerre aux frontières de l'Europe et en Europe même. L'action du Congrès vise à aider les collectivités locales et régionales à surmonter ces crises.

Le présent rapport, qui couvre la période de décembre 2015 à avril 2016, donne un aperçu de ses activités et du travail concret accompli sur le terrain par ses organes et ses membres.

I. AGENDA POLITIQUE

A. PRESIDENCE DU CONGRES

Depuis octobre 2014, le Président du Congrès est Jean-Claude Frécon (France, SOC). La Première Vice-Présidente du Congrès est Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC), Présidente de la Chambre des Régions et le deuxième Vice-Président est Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Président de la Chambre des Pouvoirs Locaux.

Photo : Le Président du Congrès et le Président de l'Albanie, Bujar Nishani, le 22 mars 2016.

Participation du Président à la 115e session plénière du Comité des Région (Bruxelles, 4 décembre 2015)

Il s'agissait de la première intervention d'un Président du Congrès au cours d'une session plénière du Comité des Régions. Alors que les deux institutions ont fêté leur 20ème anniversaire en 2014, le Président du Congrès a estimé qu'il fallait évaluer la coopération entre elles, en vue de la renforcer et de l'approfondir. Il a souligné les exemples de coopération existante, que ce soit dans le domaine de l'observation des élections locales et régionales ou de projets de coopération dans les pays du Partenariat oriental. Il a pris l'exemple de l'Ukraine où le Congrès est fortement impliqué dans les réformes en cours et pour laquelle le Comité des Régions a créé une Task Force spécifique pour montrer que l'identification de priorités communes pourrait permettre de passer de la coopération à l'action conjointe.

Déclaration du Président à l'occasion de la journée Internationale des Droits de l'Homme (Strasbourg, 10 décembre 2015)

Le Président du Congrès a déclaré qu'il ne s'agissait pas uniquement d'une commémoration, mais d'un rappel exigeant pour tous car l'humanité est encore loin de l'idéal qu'elle s'était fixée en 1948. Il est revenu sur le caractère particulièrement difficile de l'année 2015, en précisant que la crise économique, la crise des réfugiés, la menace terroriste sont autant de défis qui mettent en péril les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Il a également rappelé que le travail du Congrès ces prochaines années s'articulera autour de la mise en œuvre d'actions concrètes de sensibilisation et d'accompagnement des élus locaux, conformément aux objectifs énoncés dans la Déclaration de Graz, adoptée en mai 2015 à l'issue du Forum international sur les droits de l'homme organisé par le Congrès, la Ville de Graz et le Land de Styrie.

Déclaration du Président à l'occasion de la journée mondiale des Migrants (Strasbourg, 18 décembre 2015)

Le Président du Congrès a déclaré que la question des migrants était étroitement liée aux responsabilités des pouvoirs locaux qui sont directement affectés par les flux migratoires. Il a précisé que les collectivités territoriales sont les premières à devoir assurer l'accueil et l'hébergement des migrants ainsi que de leurs familles. Comme le démontrent les nombreux textes adoptés ces quinze dernières années, le Congrès est convaincu que l'intégration des migrants passe, en premier lieu, par leur participation à la vie locale et l'accès à l'emploi, à l'éducation et à l'ensemble des services publics sur un pied d'égalité avec le reste de la population.

Echange de vues entre le Président du Congrès et le Président de la Bulgarie (Strasbourg 26 janvier 2016)

Le rôle des municipalités et des régions dans la cohésion et la stabilité de l'Europe a été au centre de l'échange de vues tenu par le Président du Congrès avec le Président de la Bulgarie,Rosen Plevneliev, à l'occasion de la session de l'Assemblée parlementaire. Saluant les travaux menés par les collectivités territoriales au sein du Congrès, le Président de la Bulgarie, également ancien Ministre du développement régional et des travaux publics, a souligné combien l'ensemble de la région des Balkans s'est stabilisé grâce au développement des régions et à la coopération transfrontalière.

Rencontre entre le Président du Congrès et les Capitaines Régents de Saint Marin (Strasbourg, 28 janvier 2016)

Lors de sa rencontre avec les Capitaines Régents de Saint Marin Lorella Stefanelli et Nicola Renzi, en marge de la session de l'Assemblée parlementaire, le Président du Congrès a rappelé que la signature par Saint Marin de la Charte européenne de l'autonomie locale a ouvert à partir de fin 2013 la voie à l'application de la Charte à l'ensemble du continent. Saint Marin, en effet, a été le 47e Etat à signer la Charte, permettant ainsi la création d'un espace juridique unique pour l'autonomie locale en Europe. Il a précisé que le travail du Congrès consiste maintenant à obtenir, à travers le dialogue politique avec les gouvernements, la ratification de l'ensemble des dispositions de la Charte afin que 100% de la charte couvre 100% du territoire européen.

Première réunion du groupe de Haut Niveau Congrès/Comité des Régions (Bruxelles, 9 février 2016)

Le Groupe de Haut Niveau « 3+3 » entre le Congrès et le Comité des Régions de l'UE (CdR) s'est réuni pour la première fois sous la présidence de Markku Markkula et de Jean-Claude Frécon, respectivement Présidents du Comité des Régions et du Congrès (voir VI. Coopération institutionnelle)

Déclaration du Président à l'occasion de la Journée internationale de la Femme (Strasbourg, 8 mars 2016)

Jean-Claude Frécon a réaffirmé l'engagement du Congrès pour une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique. Il a rappelé que le Congrès assure une proportion de femmes dans toutes ses délégations nationales d'au moins 30% depuis 2008. Mettant en œuvre la dimension locale de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2014-2017), le Congrès examine actuellement le cadre juridique et les politiques existantes dans ce domaine et étudie les moyens d'améliorer la participation des femmes à la vie politique en Europe. Il a, par ailleurs, élaboré des textes normatifs à l'intention des collectivités sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la féminisation de la pauvreté.

Déclaration sur la ratification par la Bulgarie du Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (Strasbourg**,** 14 mars 2016)

Jean-Claude Frécon a salué la ratification par les autorités bulgares du Protocole additionnel qui ouvre le droit pour les citoyens des Etats membres « de chercher à déterminer ou à influencer l'exercice des pouvoirs et des responsabilités d'une collectivité locale ». Il a souligné qu'il s'agit là, pour le Congrès « d'un élément essentiel dans le bon fonctionnement de la démocratie locale ». Cette ratification est intervenue alors que la Bulgarie occupe la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le Président Frécon a rappelé que les présidences du Comité des Ministres étaient l'occasion pour le Congrès, et pour le Conseil de l'Europe dans son ensemble, de développer les liens et le dialogue avec les autorités des Etats membres.

Echange de vues entre le Président du Congrès et le Président de l'Albanie (Strasbourg, 22 mars 2016)

Le Président du Congrès a rencontré le Président de l'Albanie Bujar Nishani, en visite au Conseil de l'Europe. Le Président albanais a rappelé la bonne coopération de longue date entre le Congrès et l'Albanie, soulignant que « le Congrès est un partenaire de premier ordre pour une jeune démocratie comme l'Albanie, qu'il aide à se constituer sur la base des valeurs communes aux Etats européens». Il a informé le Président du Congrès de la réforme des autorités locales et de la décentralisation en cours dans son pays, en exprimant le souhait que le Congrès reste proche de l'Albanie, et continue à fournir son assistance, son conseil et son expertise aux élus locaux albanais afin qu'ils puissent exercer au mieux leurs missions auprès de leurs citoyens.

B. PRÉSIDENCE DU COMITÉ DES MINISTRES

Photo : Le Président du Congrès avec le Président de la Bulgarie, Rosen Plevneliev, le 26 janvier 2016

Le Congrès a pris une part active dans plusieurs manifestations organisées par la présidence bulgare du Comité des Ministres.

Il a notamment tenu une réunion de son bureau à Sofia. Le Président et la vice-Présidente du Congrès ont tenu à cette occasion des échanges de vues également avec des représentants du gouvernement, du parlement, avec des élus locaux et régionaux et avec des étudiants (voir II. B. Bureau.).

A Strasbourg, le Président du Congrès a rencontré le Président de la Bulgarie, Rosen Plevneliev, en visite à l'Assemblée parlementaire et la Ministre du développement régional et des travaux publics de Bulgarie Lilyana Pavlova, qui a tenu un échange de vues avec les membres du Congrès lors de la session de mars 2016 (voir I. Agenda politique et II. A. 30è session du Congrès)

Des membres et rapporteurs thématiques du Congrès ont participé également à des manifestations organisées par la présidence, en particulier à la Conférence de haut niveau pour la promotion de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant 2016 – 2021 à Sofia du 5 au 6 avril 2016 (voir V. Activités thématiques).

Par ailleurs, le Secrétaire Général du Congrès a participé à la conférence d'experts sur la « Bonne gouvernance au niveau local – défis et perspectives » à Sofia le 31 mars 2016. Il a rappelé à cette occasion qu'une démocratie ne peut prospérer sans bonne gouvernance et a présenté quatre problèmes récurrents identifiés dans le cadre du monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale : la définition peu claire des compétences des collectivités locales, le manque de ressources financières, l'absence de consultation entre les pouvoirs locaux et les autorités centrales et la distance croissante entre les autorités et la population.

II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS

A. 30è SESSION DU CONGRÈS

Photo : L'hémicycle lors de la 30e Session du Congrès

Les deux sessions de 2016 ont pour thème général « l'éthique et la transparence aux niveaux local et régional ». Lors de sa 30e Session du 22 au 24 mars 2016, le Congrès a tenu un premier débat sur « éthique et transparence aux niveaux local et régional: un aperçu de la situation en Europe » en présence de représentants de l'autorité nationale anti-corruption d'Italie ainsi que de Marin Mrčela, Président du GRECO, le Groupe d'États du Conseil de l'Europe contre la corruption, et un deuxième sur « la transparence des marchés publics », en présence du maire adjoint de Martin en Slovaquie Imrich Žigo, et d'Elizabeth David-Barrett, professeure de l'Université de Sussex au Royaume-Uni.

Le Congrès a examiné la question de l'intégration des migrants au niveau local lors d'un premier débat en plénière avec Thorsten Klute, Secrétaire d'Etat allemand, Ministère du Travail, de l'Intégration et des Affaires sociales de Rhénanie du Nord Westphalie, Mustafa Dündar, Maire de Osmangazi, district de Bursa en Turquie et Gabriele C. Klug, adjointe au Maire de la ville de Cologne en Allemagne, et lors d'un deuxième débat en Chambre des pouvoirs locaux sur le thème « les situations de déplacements internes : la face cachée de la crise des réfugiés » avec, notamment, Gert Westerveen, représentant de l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et Andrzej Porawski, Directeur exécutif de l'Association des villes polonaises.

Deux autres débats thématiques figuraient à l'ordre du jour, le premier sur « le rôle des pouvoirs locaux dans la lutte contre la traite des êtres humains » avec notamment Nicolas Le Coz, Président du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et Anthony Steen, Président de la «Human Trafficking Foundation » et le second sur « le défi de la création de sociétés interculturelles au niveau local » avec entre autres, Charles Saint-Prot, Directeur général de l'Observatoire d'études géopolitiques de Paris, Alaa Murabit, Fondatrice de «Voix des femmes libyennes» et Mariam Inayat, Ambassadrice du Conseil britannique de la jeunesse, Royaume-Uni.

Lors de ce dernier débat, Leen Verbeek (Pays-Bas, SOC) a présenté la stratégie du Congrès pour combattre la radicalisation dans les villes et régions et les co-rapporteurs Bert Bouwmeester, (Pays-Bas, GILD), et Josef Neumann, (Allemagne, SOC) ont présenté un projet de « boîte à outils » à l'usage des élus lors de l'organisation d'activités interculturelles et interreligieuses (voir V. Activités thématiques).

Enfin, le Congrès a tenu un débat thématique sur l'«évolution de la régionalisation dans les Etats membres du Conseil de l'Europe » et a adopté une recommandation sur « l'autonomie des frontières dans une Europe en mutation ».

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale, le Congrès a examiné un rapport relatif à la situation de la démocratie locale et régionale en Slovaquie et un rapport sur celle en France, en présence d' Estelle Grelier, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, chargée des Collectivités territoriales de la France.

Les membres du Congrès ont tenu un débat sur le dialogue postsuivi, en particulier en Arménie, Géorgie et Ukraine, en présence de Vache Terteryan, Premier vice-ministre de l'Administration et du développement territorial d'Arménie, de Tengiz Shergelashvili, Vice-Ministre du Développement régional et des Infrastructures de Géorgie et de Vyacheslav Nehoda, Premier Vice-Ministre du Développement régional d'Ukraine.

Une recommandation sur l'observation des élections locales en Ukraine (25 octobre 2015) a été également adoptée et les conclusions de la mission d'enquête en Albanie menée du 24-26 février 2016 ont été présentées.

Lilyana Pavlova, Ministre du développement régional et des travaux publics de Bulgarie, s'est adressée au Congrès au nom de la présidence bulgare du Comité des Ministres. Elle a évoqué les divers domaines d'intérêt commun du Comité des Ministres et du Congrès, notamment la lutte contre le terrorisme, la crise des réfugiés et des migrants et la situation en Ukraine. Elle s'est félicitée de l'engagement du Congrès pour combattre la radicalisation et l'extrémisme violent et a rappelé que la lutte contre ces phénomènes est une priorité majeure du Comité des Ministres. Elle a souligné que les autorités locales et régionales peuvent contribuer à renforcer l'action du Comité des Ministres.

La médaille du Congrès a été remise à deux membres honoraires : Knud Andersen, ancien Vice-Président, Danemark et Ian Micallef, ancien Président de la Chambre des Pouvoirs Locaux et Président ad interim du Congrès, Malte.
Plusieurs manifestations sociales et expositions ont été organisées, notamment par la présidence bulgare et par la région de Vladimir pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe.

En 2016, pour la première fois, le Congrès a invité un groupe de délégués jeunes à participer à ses deux sessions annuelles (tenues en mars et en octobre). Lors de la session de mars, un groupe de 40 délégués jeunes issus de 40 États membres sont venus à Strasbourg. Outre leur contribution active aux débats et aux réunions, ils ont tenu un échange de vues ainsi qu'une réunion de bilan avec les membres.

Ils ont élaboré ensemble des contributions en vue des débats sur l'intégration des réfugiés et sur la promotion des problématiques de jeunesse ; ils ont également soumis une question au représentant du Comité des Ministres et participé activement aux divers autres débats à l'ordre du jour, ainsi qu'aux activités de leurs délégations nationales respectives.

B. BUREAU

10 et 11 décembre 2015

Dans le contexte de la présidence bulgare du Comité des Ministres, le Bureau du Congrès s'est réuni à Sofia. A l'ordre du jour figuraient notamment la situation en Ukraine, en Pologne et en Azerbaïdjan et les priorités du Congrès (2017-2020).

En marge de cette réunion, le Président du Congrès a rencontré la ministre du développement régional et des travaux publics, Lilyana Pavlova. Avec la Présidente de la Commission de la

gouvernance du Congrès, Marie Madeleine Mialot Muller (France, SOC), il a rencontré des membres de la Commission parlementaire du développement régional qui ont souligné les progrès accomplis en matière de décentralisation dans le pays ainsi que les difficultés que rencontrent les collectivités, en particulier la répartition des ressources financières, le déséquilibre entre petites et grandes communes ainsi que la charge financière supplémentaire que représente l'accueil des réfugiés et migrants pour les petites communes.

Par ailleurs, la Vice-Présidente du Congrès, Gudrun Mosler-Törnström, et le Secrétaire Général du Congrès ont tenu un échange de vues avec les étudiants des facultés de développement régional, d'administration publique et d'études européennes de l'Université de Sofia. Ils ont présenté l'action menée par le Congrès et son rôle unique au sein des institutions européennes en mettant l'accent sur le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale, l'observation d'élections locales et régionales ainsi que la prévention de la corruption au niveau local et régional.

8 février 2016

Le Bureau a tenu un échange de vues avec le représentant de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, Stephan Sellen, Directeur Général Adjoint Prêts et Développement Social et Chef de la task force « Fonds pour les migrants et les réfugiés ». L'échange a porté en particulier sur le nouveau Fonds pour les migrants et réfugiés (MRF) mis en place par la Banque, qui finance des interventions destinées à améliorer les conditions de vie des migrants et des réfugiés. A cette fin, la Banque assiste notamment les pays d'entrée et de transit dans la mise en place, la modernisation ainsi que le fonctionnement de centres d'accueil et de transit. Le Président du Congrès s'est félicité de la création de ce Fonds, en rappelant l'urgence de la situation. A l'issue de l'échange de vues, le Bureau a décidé de suivre de près les développements du Fonds.

Par ailleurs, les membres du bureau ont évoqué les priorités 2017-2020 ainsi que la préparation de la 30e Session (22-24 mars 2016), le bilan de l'édition 2015 de la semaine européenne de la démocratie locale (12-18 octobre 2015), le Prix Empereur Maximilien 2016 décerné par le Land de Tyrol et la Ville d'Innsbruck et le Prix des droits de l'homme Vaclav Havel 2016 décerné par l'Assemblée parlementaire. Ils ont décidé d'examiner deux fois par an un rapport détaillé préparé par le secrétariat sur les programmes de coopération menés par le Congrès dans plusieurs Etats membres.

C. CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX

La Chambre des pouvoirs locaux a tenu sa 30e session le 23 mars 2016, Dans sa communication à la Chambre, le Président, Anders Knape, a souligné que le temps était venu d'appliquer dans son intégralité la Charte européenne de l'autonomie locale, en vigueur depuis 2014 dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Il a exhorté les membres à œuvrer pour encourager les gouvernements à accepter d'être liés par tous les principes de la Charte. Il a souligné l'importance à cet égard du dialogue postsuivi, qui est un outil vital pour les membres du Congrès en vue d'instaurer une démocratie locale dynamique, solide et efficace dans leurs communautés, qui réponde pleinement aux espoirs et aspirations légitimes de leurs citoyens.

Le premier débat de la session concernait la lutte contre la traite des êtres humains. Les orateurs, dont Nicolas Le Coz, président du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), Jelena Drenjanin, rapporteure du Comité des régions sur l'éradication de la traite, Rosita Yeneva, secrétaire de la Commission pour la lutte contre la traite des êtres humains de Burgas, en Bulgarie, Brian Varma, conseiller expert de la Ville d'Amsterdam et Anthony Steen, Président de la Fondation sur la traite des êtres humains, ont souligné la très forte recrudescence de ce problème ces dernières années, exacerbé par l'instabilité politique dans un certain nombre de régions limitrophes de l'Europe. Bien que les gouvernements nationaux prennent des mesures pour lutter contre ces crimes, les collectivités locales et régionales ont un important rôle de prévention et de sensibilisation à jouer pour combattre ce qu'Anthony Steen a qualifié d'« esclavage des temps modernes », ainsi que pour identifier et aider les victimes. La Chambre a fait

le bilan des diverses approches constructives que les collectivités locales ont adoptées pour lutter de manière plus efficace contre ce phénomène.

Le deuxième débat concernait la situation des Etats membres du Conseil de l'Europe des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre Etat. Gert Westerveen, représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés auprès du Conseil de l'Europe, a souligné qu'en plus du million de demandeurs d'asile en 2015, les pays européens ont dû faire face à environ 3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leurs frontières nationales. Il a appelé le Congrès à aider à mobiliser les collectivités locales qui sont en première ligne pour fournir une assistance à ces personnes. Andrzej Porawski, directeur exécutif de l'Association des villes polonaises, a souligné que l'Ukraine comptait environ 1,6 million de personnes déplacées et ne recevait pas d'aide de la part de l'UE comparée à celle qui a été octroyée à la Turquie pour les réfugiés syriens. En outre, il a indiqué que la plupart des aides fournies par l'État étaient centralisées et non reversées aux collectivités locales, même si ce sont elles qui sont directement touchées par la situation.

D CHAMBRE DES RÉGIONS

Lors de la 30e session (23 mars 2016), la Chambre des régions, sous la présidence de Gudrun Mosler-Törnström, a élu Sergii Tchernov (Ukraine, ILDG/GILD) vice-président, en remplacement de Nataliya Romanova (Ukraine, ILDG/GILD).

Dans sa communication à l'ouverture, la Présidente s'est déclarée préoccupée par la situation actuelle de l'Europe, confrontée à la montée du populisme et du nationalisme, de pair avec la tendance qui s'observe dans plusieurs Etats européens, à recentraliser les compétences et les ressources. Gudrun Mosler-Törnström a souligné l'importance de protéger les normes de la Charte de l'autonomie locale et du Cadre de référence pour la démocratie régionale, alors que des gouvernements nationaux remettent en question leurs obligations internationales. Elle a insisté sur la ferme volonté du Congrès de défendre la démocratie régionale et sur la contribution essentielle de la coopération transfrontalière à l'intégration européenne.

Les membres de la Chambre ont examiné le rapport « Autonomie et frontières dans une Europe en mutation », présenté par Karl-Heinz Lambertz (Belgique, SOC), qui analyse le statut et la taille des entités infranationales et les modifications concernant les compétences ou les limites territoriales des régions. Il a largement été reconnu qu'il n'existe pas de solution unique aux controverses territoriales : les problèmes doivent être traités par le dialogue et l'entente mutuelle, dans le cadre constitutionnel de chaque Etat. La Chambre a adopté une résolution et une recommandation sur ce sujet.

La Chambre a également examiné l'étude sur l'« Evolution de la régionalisation dans les Etats membres du Conseil de l'Europe », préparée par le Groupe d'experts indépendants du Congrès sur la Charte européenne de l'autonomie locale. La présentation de l'étude a été suivie d'un vaste débat entre les membres de la Chambre, qui ont évoqué les tendances actuelles de la régionalisation dans leurs Etats respectifs.

E COMMISSIONS

Commission de Monitoring

La Commission de Suivi présidée par Philippe Receveur (Suisse, PPE/CCE) a tenu sa première réunion de 2016 le 12 février à Paris. Elle a adopté le premier projet de rapport de suivi sur la démocratie locale et régionale en France, dans lequel la réforme territoriale actuelle est longuement évoquée. La commission a aussi adopté le projet de rapport sur la démocratie locale et régionale en République slovaque, ainsi que le projet de rapport sur l'observation des élections locales en Ukraine.

La commission a par ailleurs tenu un débat sur les priorités du Congrès pour 2017-2020 et adressé sa contribution aux rapporteurs sur cette question. Un échange de vues a eu lieu avec le Président de la délégation azerbaïdjanaise du Congrès. Enfin, le programme de travail 2016-2017 de la

commission – qui comprend notamment, pour 2016, dix visites de suivi, deux/trois missions d'enquête et quatre missions d'observation d'élections locales – a été approuvé.

Une visite d'enquête a eu lieu en Albanie le 25 février dans le cadre du dialogue post-électoral du Congrès et de son dispositif visant à évaluer la situation de la démocratie locale et régionale à la suite des élections locales du 21 juin 2015. Des visites de suivi de la démocratie locale et régionale ont été menées en mars et avril, respectivement en Croatie (2-4 mars) et à Chypre (5-7 avril).

La deuxième réunion de la Commission de Suivi s'est tenue le 22 mars 2016 en marge de la 30e session du Congrès. Les membres de la commission ont eu un échange de vues sur l'avis juridique rédigé par le Président du Groupe d'experts indépendants concernant la situation de certaines communes « à facilités linguistiques » de la périphérie de Bruxelles (Belgique), notamment sous l'angle de la Charte européenne de l'autonomie locale. La commission a décidé d'adresser cet avis à Lisbeth Homans, ministre flamande de l'Intérieur, et d'envisager une visite d'enquête en Belgique afin d'approfondir ces questions sur le terrain à la lumière des aspects juridiques des situations concernées.

La commission a aussi débattu des points examinés par le Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux, parmi lesquels une lettre adressée par une ONG concernant la commune ukrainienne de Kirovograd, que le Parlement (Verkhovna rada), en application d'un ensemble de lois sur la décommunisation, a décidé de rebaptiser Inhoulsk, semble-t-il sans consulter cette commune. Les autorités ukrainiennes et le maire de la commune seront invités à commenter la situation.

La commission a par ailleurs décidé de prendre note du rapport d'information sur la visite d'enquête susmentionnée en Albanie et de le prendre en considération à l'occasion du prochain exercice de suivi de la démocratie locale et régionale dans ce pays, qui aura lieu après les élections nationales de 2017.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu en juin 2016.

Commission de la gouvernance

La Commission de la gouvernance s'est réunie le 22 mars 2016 à Strasbourg, le premier jour de la 30e session plénière sous la présidence de Marie-Madeleine Mialot Muller (France, SOC). La Commission a eu un échange de vues sur plusieurs projets de texte, dont un document stratégique intitulé « Prévenir la corruption et promouvoir l'éthique publique aux niveaux local et régional », présenté par son rapporteur thématique, Herwig van Staa (Autriche, PPE/CCE).

La Commission a ensuite examiné le document commun de réflexion (élaboré en collaboration avec la Commission des questions d'actualité) sur les suites à donner à la stratégie du Congrès pour lutter contre la radicalisation au niveau local – « par une relecture des textes pertinents du Congrès ».

Le troisième projet de rapport examiné par la Commission sur le thème « Libre accès aux données = amélioration des services publics », étudie le potentiel du libre accès aux données pour améliorer l'offre des services publics, renforcer la démocratie locale, améliorer la qualité de vie dans nos villes et enrichir notre vie et notre patrimoine culturels.

Enfin, la Commission a étudié un projet de rapport sur « l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire », en envisageant ce concept comme un outil pour les collectivités locales et régionales en vue d'introduire une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs préparations budgétaires.

La Commission a également approuvé un projet de mandat pour un rapport sur « Insolvabilité : les collectivités locales connaissant des difficultés financières », comme suivi de son rapport de 2014 sur les « ressources financières adéquates pour les collectivités locales », un rapport sur « Développer les zones rurales d'Europe », ainsi qu'un « sommet des maires sur la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent », qui doit se tenir à Rotterdam en novembre 2016, dans le cadre de la stratégie du Congrès pour combattre la radicalisation au niveau local.

La Commission tiendra sa prochaine réunion le 7 juin 2016.

Commission des questions d'actualité

La Commission des questions d'actualité a tenu sa première réunion ordinaire de l'année à Strasbourg le 22 mars 2016, pendant la 30e session du Congrès, sous la présidence de Farid Mukhametshin (Russie, GILD). Elle a adopté un rapport sur « La participation des femmes à la vie publique aux niveaux local et régional » ainsi que des mandats pour deux nouveaux rapports, sur « De l'accueil à l'intégration : le rôle des collectivités locales face aux migrations » et « La situation des Roms et des Gens du voyage dans un contexte de montée du racisme et de la xénophobie ».

La Commission a examiné le document commun de réflexion (élaboré en collaboration avec la Commission de la gouvernance) sur les suites à donner à la Stratégie du Congrès pour lutter contre la radicalisation au niveau local. Elle s'est également intéressée à l'avancement du rapport sur les langues régionales ou minoritaires en Europe aujourd'hui et de celui sur le rôle des politiques et du travail de jeunesse aux niveaux local et régional dans le soutien de la transition des jeunes vers l'autonomie et la vie professionnelle.

La Commission a continué de coordonner la contribution du Congrès à la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe par la promotion du Pacte du Congrès contre les abus sexuels sur les enfants, qui a déjà été signé par plus de 60 villes et organismes qui ont adopté les objectifs de la campagne. Le porte-parole thématique du Congrès sur les enfants, Johan van den Hout (Pays-Bas, SOC), a donné suite aux conclusions du Séminaire organisé en 2015 sur ce thème pour les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux, en coordonnant l'organisation d'une réunion bisannuelle pour les villes signataires du Pacte, dont la première se tiendra dans la ville de Nis, en Serbie, en 2017.

Les membres de la Commission ont participé à un certain nombre d'événements, dont la 68e réunion plénière de l'ECRI (Strasbourg, 8-11 décembre), la conférence de l'APCE sur le thème « Une réponse humanitaire et politique globale à la crise des migrations et des réfugiés en Europe » (Paris, 16 décembre), le Forum des droits sociaux (Turin, 18 mars), la conférence à haut niveau destinée à présenter la nouvelle Stratégie 2016-2021 du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (Sofia, 5-6 avril), la réunion annuelle de l'Assemblée des Régions d'Europe (Timisoara, 12 avril) et la Conférence permanente des ministres de l'Education du Conseil de l'Europe (Bruxelles, 12 avril).

La Commission tiendra sa prochaine réunion le 15 juin 2016.

III. SUIVI DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

A. ACTIVITES DE MONITORING

Photo : Visite de suivi en République de Croatie, du 2 au 4 mars 2016

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a pour mission essentielle d'assurer un suivi efficace de la situation de la démocratie locale et régionale dans les Etats membres en évaluant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985.

Dans le cadre de cette évaluation, le Congrès a effectué 3 visites de monitoring et a adopté 2 Recommandations entre décembre 2015 et avril 2016.

Visites de suivi

Slovaquie (7-9 décembre 2015)

Une délégation menée par les rapporteurs Artur Torres Pereira (Portugal, PPE/CCE) et Leen Verbeek (Pays-Bas, SOC), a examiné les suites données aux engagements pris par la Slovaquie dans le domaine de la décentralisation lors de sa ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale en 2000. Le dernier monitoring a eu lieu en 2006.

La délégation a notamment rencontré le Secrétaire d'Etat au Ministère de l'intérieur, le Secrétaire d'Etat au Ministère des transports, de la construction et du développement régional ainsi que le maire de Bratislava. Des rencontres ont également eu lieu avec le Président du parlement national, le président de la Cour des Comptes de la République slovaque, ainsi que le Défenseur public des droits. La délégation s'est par ailleurs entretenue avec le Procureur général de la République slovaque, les maires de Nitra et Dunajská Streda, des représentants des régions de Bratislava et de Nitra, ainsi que les associations nationales des collectivités locales et des membres de la délégation slovaque auprès du Congrès.

Croatie (2-4 mars 2016)

Le rapporteur du Congrès Ole Haabeth (Norvège, SOC) a examiné les suites données aux engagements pris par ce pays en matière de décentralisation lorsqu'il a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 1997. La précédente visite de suivi a eu lieu en 2007.

Des rencontres à haut niveau ont été tenues à Zagreb, en particulier avec la ministre de l'Administration publique, la vice-ministre du Développement régional et des Fonds de l'Union européenne, et la vice-ministre et chef du Budget de l'Etat. La délégation a aussi rencontré la présidente de la Cour constitutionnelle de la République de Croatie, le Contrôleur général de la Cour des comptes ainsi que le Président du Parlement croate. Des réunions se sont tenues enfin avec des représentants de la ville de Rijeka, du comté de Primorje-Gorski Kotar, de la commune d'Omisalj et de la ville de Krk.

Chypre (5-7 avril 2016)

Une délégation du Congrès menée par Berndt Vöhringer (Allemagne, PPE-CCE) et Randi Mondorf (Danemark, GILD) a étudié la situation de la démocratie locale et régionale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, que le pays a ratifiée en 1988. Les précédentes visites de suivi ont eu lieu en 2001 et 2005.

Des réunions à haut niveau se sont tenues à Nicosie, avec les membres de la délégation nationale de Chypre auprès du Congrès, avec le maire de Nicosie et vice-président de l'Union des communes chypriotes et le président de l'Union des communes chypriotes. La délégation a rencontré également le ministre des Finances, le Secrétaire permanent du ministre de l'Intérieur, et le Président de la Cour suprême. Enfin, des réunions se sont tenues également à Kokkinotrimithia avec le président du conseil de communauté ainsi qu'à Ayios Dhometios et à Paphos avec les maires respectifs.

Recommandations adoptées

France

La Recommandation 384(2016) relative à la démocratie locale en France a été adoptée durant la 30ème Session du Congrès. Les rapporteurs Jos Wienen (Pays-Bas, PPE/CCE) et Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC) ont souligné les progrès réalisés dans le processus de décentralisation.

Toutefois, le Congrès exprime son inquiétude concernant les procédures d'adoption de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Le Congrès invite les autorités à revoir le processus de consultation des représentants directs des collectivités locales et régionales pour toutes les décisions les concernant (article 4), et notamment celles ayant trait à leurs frontières territoriales (article 5). Il recommande aussi de revoir le système de péréquation afin de le rendre plus équitable. Enfin, le Congrès appelle les autorités françaises à clarifier la répartition des compétences entre les différents niveaux d'autorités locales pour éviter tout chevauchement, et à poursuivre l'augmentation de la part des ressources propres dans le budget des collectivités locales.

République Slovaque

Durant la 30ème Session, le Congrès a adopté la Recommandation 387 (2016) relative à la démocratie locale en République Slovaque suite à la visite effectuée dans le pays en décembre 2015.

La recommandation souligne les améliorations réalisées depuis les deux derniers rapports, en 2001 et 2006, concernant la démocratie locale et régionale. Le rapporteur Artur Torres Pereira a précisé que ces améliorations sont aussi dues à la ratification par la Slovaquie des articles de la Charte européenne de l'autonomie locale qu'elle n'avait pas ratifiés lors de son adhésion. A présent, toutes les dispositions de la Charte s'appliquent à l'ensemble du territoire slovaque. Les rapporteurs ont pris acte des efforts consentis en matière de décentralisation et noté, en particulier, l'enregistrement de l'Association des représentants des huit régions qui a renforcé le dialogue entre l'Administration centrale et l'échelon régional.

B. POST MONITORING

Photo : Le Président du Congrès et le Président de la Géorgie, Giorgi Margvelashvili, lors de la signature d'une feuille de route, le 16 decembre 2015

Le post-monitoring est une procédure mise en place par le Congrès afin d'assurer un suivi plus efficace de la mise en œuvre de ses Recommandations adressées aux Etats membres en matière de démocratie locale et régionale, à travers le renforcement d'un dialogue politique entre les autorités de l'Etat concerné et le Congrès. Cette procédure est initiée sur requête conjointe des autorités d'un Etat et du Congrès. Elle est essentiellement fondée sur l'échange politique avec le Congrès et ne concerne strictement que les recommandations adoptées par le Congrès à l'égard du pays ayant accepté le post-monitoring.

Les procédures de post-monitoring ont débouché sur la signature de feuiles de route avec l'Ukraine (mai 2015), le Portugal (septembre 2015) et la Géorgie (décembre 2015) et sont en cours avec la République de Moldova et l'Arménie.

Feuille de route

Géorgie (16 décembre 2015)

Le président du Congrès et le Ministre du développement régional et des infrastructures de la Géorgie, Nodar Javakhishvili, ont signé une feuille de route relative à la mise en œuvre des recommandations du monitoring de la Géorgie. Cette signature fait suite à la Recommandation 334 (2013) sur la situation de la démocratie locale et régionale en Géorgie et au dialogue de post-monitoring qui s'est engagé ces derniers mois.

En marge de cette signature, le président du Congrès, accompagné des deux rapporteurs, Nigel Mermagen (Royaume-Uni, GILD) rapporteur sur la démocratie locale et Helena Pihlajasaari (Finlande, SOC), rapporteure sur la démocratie régionale, ont rencontré le Président de la Géorgie Giorgi Margvelashvili ainsi que le président du parlement géorgien et le Ministre des Finances.

C. OBSERVATION DES ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES

Photo : Mission d'observation des élections locales et régionales en Ukraine le 25 Octobre 2015

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux organise des missions d'observation des élections locales dans les 47 pays membres du Conseil de l'Europe et au-delà. Ces missions s'effectuent sur invitation officielle des autorités nationales concernées et sont complémentaires du processus de suivi politique de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Le Congrès suit également la mise en œuvre de ses recommandations dans le cadre d'un dialogue post-électoral. Entre décembre 2015 et avril 2016, le Congrès a effectué 1 mission post-électorale.

Dialogue post-électoral en Albanie (24-26 février 2016)

Le Congrès a effectué une mission d'enquête du 24 au 26 février 2016 en Albanie, dans le cadre de son dialogue post-électoral avec les autorités albanaises. La délégation, présidée par Jos Wienen (Pays-Bas, PPE-CCE), a conclu la visite par un échange de vues avec des membres de la Commission électorale centrale d'Albanie sur les suites données aux recommandations du Congrès à la suite de l'observation des élections locales de 2015.

Les autres réunions ont porté en particulier sur les derniers développements et les défis posés par la mise en œuvre de la réforme territoriale en Albanie. Les questions liées à la gestion des nouvelles municipalités et les conséquences sur le plan de la représentation politique du redécoupage des circonscriptions électorales ont également été discutées.

Les conclusions de la mission ont été présentées lors de la 30ème Session du Congrès. Jos Wienen a fait part des inquiétudes que suscite l'état de mise en œuvre de la réforme administrative et territoriale engagée à la suite des élections locales de 2015 en Albanie, notamment en raison du manque d'informations communiquées aux municipalités nouvellement constituées quant à leurs nouvelles compétences et de l'existence d'incertitudes budgétaires, de charges financières reçues en héritage par les collectivités locales et d'une réduction de la main-d'œuvre.

Le Congrès a cependant salué la mise en œuvre de la nouvelle loi sur «l'organisation et le fonctionnement de l'administration locale» contenant des garanties procédurales pour un tracé inclusif de futures limites territoriales, une question qui avait été ardemment débattue entre le gouvernement et l'opposition avant les élections.

A la lumière de cette mission d'information, organisée pour la première fois dans le cadre de son dialogue post-électoral, le Congrès a encouragé les autorités albanaises à centrer leurs efforts sur une réforme électorale plus large, abordant en particulier la dépolitisation et la professionnalisation de l'administration électorale et la question des électeurs résidant de facto à l'étranger (environ un million de citoyens albanais). Le Congrès a également souligné la nécessité d'un train de mesures législatives pour faire face à la corruption et au clientélisme politique. En conclusion, le rapporteur a indiqué que pour de nouvelles avancées démocratiques en Albanie, il était d'une importance déterminante que les processus de réforme politique soient inclusifs.

IV. LES ACTIVITÉS THÉMATIQUES

Le Congrès soutient les collectivités territoriales dans l'exercice de leurs missions auprès de leurs citoyens et les appuie dans leur recherche de solutions face aux défis qu'elles doivent relever, notamment en termes de sécurité, d'intégration, de dialogue et de participation, de respect des droits humains et sociaux fondamentaux, d'inclusion des populations vulnérables etc.…

Il engage des réflexions et travaux sur ces sujets et contribue activement aux travaux menés à cet égard au sein du Conseil de l'Europe et au niveau européen.

A. PARTICIPATION DES JEUNES

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux considère la participation des jeunes aux niveaux local et régional comme une mesure politique importante de promotion de la citoyenneté démocratique. Depuis octobre 2014, il invite donc des jeunes, choisis à l'issue d'un processus de sélection, à prendre part à ses sessions, à s'exprimer lors des débats et à tenir des échanges avec les membres du Congrès sur les questions inscrites à l'ordre du jour (voir II. A. 30e Session)

B. DIALOGUE INTERCULTUREL

Dans le contexte actuel de montée de l'extrémisme, la promotion du dialogue interculturel et interreligieux au sein des villes et régions est une des priorités du Congrès. Lors de la session de mars 2016, les rapporteurs Bert Bouwmeester (Pays-Bas, GILD) et Josef Neumann (Allemagne, SOC) ont présenté la nouvelle « Boîte à outils » à l'usage des élus lors de l'organisation d'activités interculturelles et interreligieuses. L'initiative s'inscrit dans le contexte de la stratégie du Congrès pour lutter contre la radicalisation au niveau local, adoptée en février 2015, en vue de combattre la radicalisation religieuse, ainsi que de stimuler et d'encourager la mise en œuvre d'activités interculturelles et interreligieuses au niveau local.

Cette boîte à outils comprendra des fiches donnant accès à des textes de référence du Conseil de l'Europe ainsi que des textes d'experts et d'universitaires, un dépliant présentant *Les 12 principes du dialogue interreligieux au niveau local*, ainsi qu'un livret présentant les *Lignes directrices sur la prévention de la radicalisation et des manifestations de haine au niveau local*. Ce dispositif sera complété par un vidéo clip destiné à encourager les élus à utiliser ces ressources lorsqu'ils organisent des activités ayant une dimension interculturelle et interreligieuse.

La résolution 397(2016) votée à cette occasion demande aux associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux de soutenir cette initiative, en particulier en assurant la traduction dans leur langue et en diffusant la boîte à outils et invite le porte-parole thématique sur les droits de l'homme du Congrès à inclure cette dimension et la boîte à outils dans son travail de sensibilisation des autorités locales aux droits de l'homme.

C. DROITS DES ENFANTS

Le Porte-parole thématique du Congrès sur les questions de l'enfant, Johan van den Hout (Pays-Bas, SOC), a participé à une conférence de haut-niveau intitulée « « Atteindre les sommets pour les droits de l'enfant », les 5 et 6 avril 2016 à Sofia (Bulgarie). Cette conférence était organisée par l'agence d'État pour la protection de l'enfance, le Ministère du Travail ainsi que d'autres organisations internationales dans le cadre de la présidence bulgare du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le rapporteur a déclaré que les enfants devraient être consultés et a recommandé aux participants d'inciter les enfants à participer au processus budgétaire, en le rendant compréhensible grâce à des documents adaptés et à prendre contact avec eux en utilisant des outils comme les réseaux sociaux et les sites web. Johan Van den Hout a également souligné l'utilité des parlements d'enfants au sein des conseils municipaux, voire des comités participatifs d'enfants consacrés au budget.

La contribution du Congrès à la campagne One in Five du Conseil de l'Europe devrait prendre fin en 2017. Le Congrès envisage d'inviter les villes à se réunir tous les deux ans pour faire le point sur la situation.

D. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

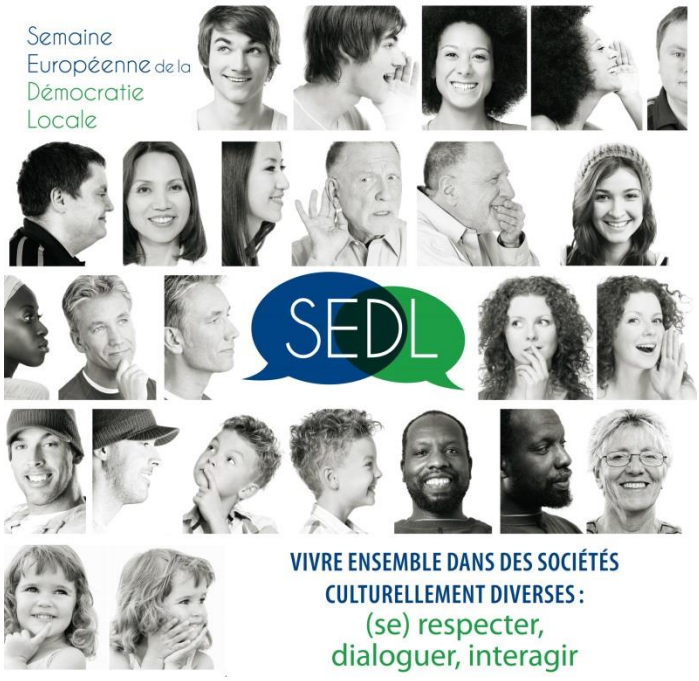

En 2016, la réunion annuelle de coordination de la SEDL s'est tenue à Paris, le 1er février, avec la participation de maires, de conseillers locaux, de présidents d'associations et de coordinateurs locaux du projet. A l'ordre du jour figuraient principalement l'évaluation de l'édition précédente, la présentation des bonnes pratiques, le débat sur le thème principal de l'édition 2016 et la cérémonie d'octroi du statut « 12 étoiles ». Par ailleurs, un premier échange de vues a eu lieu concernant la préparation du dixième anniversaire de la SEDL, qui sera célébré en 2017. Le Congrès était représenté par Gaye Doganoglu (Turquie, PPE/CCE), qui a présidé la réunion en tant que Vice-Présidente du Congrès et Coordinatrice politique de la SEDL.

L'édition 2016 de la SEDL

Reprenant la proposition formulée lors de la réunion de coordination de la SEDL du 1er février, le Bureau a adopté, le 8 février, le thème « Vivre ensemble dans des sociétés culturellement diverses : respect, dialogue, interaction ». Ce thème met l'accent sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, en vue de souligner l'importance d'éduquer les citoyens sur leurs libertés et droits fondamentaux et de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour promouvoir le respect et la diversité. Il est en lien direct avec les priorités actuelles du Conseil de l'Europe et de ses divers organes, parmi lesquelles le Plan d'action « Construire des sociétés inclusives » (2016-2017), la Stratégie du Congrès pour prévenir la radicalisation au niveau local (examinée et adoptée lors de la

Session du Congrès de mars 2015) et le thème du Forum mondial de la démocratie 2016, l'éducation à la démocratie.

Afin d'aider les communes, les associations de pouvoirs locaux et régionaux et les ONG à préparer leur Semaine de la démocratie locale 2016, un document de réflexion sur le thème de 2016, une compilation d'idées thématiques et une liste de textes de référence, ainsi que le logo officiel et la brochure de 2016 (dans plusieurs langues), ont été mis en ligne sur le site web officiel de la SEDL.

E. ROMA INCLUSION

Le 17 décembre 2015, le premier séminaire de l'Alliance sur l'inclusion des Roms au niveau local a été organisé en Lituanie. Des représentants des membres de l'Alliance, du Service gouvernemental des minorités nationales et des associations roms, ainsi que des universitaires, se sont réunis à Trakai (près de Vilnius) pour débattre des questions d'emploi et d'éducation, et de la nécessité de garantir un financement durable. Le réseau informel établi à l'occasion du séminaire s'emploiera à fournir un espace d'échange pour les collectivités locales et régionales attachées à promouvoir le changement. Les représentants des membres néerlandais de l'Alliance, qui ont déjà établi un partenariat avec un participant lituanien, ont présenté des exemples de bonnes pratiques. Après le séminaire, une brève visite d'une ONG rom lituanienne active dans une localité proche de Vilnius a été organisée.

Début 2016, la gestion de l'Alliance a été transférée à l'Equipe d'appui au Représentant Spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms. Cette mesure a conduit à une restructuration administrative et logistique de la Taskforce de l'Alliance. Afin de compléter ce transfert, les orientations stratégiques de l'Alliance ont été révisées et ont été adoptées lors de la réunion du 21 mars 2016 du Bureau du Congrès. Les nouvelles orientations sont plus programmatiques, énoncent des obligations claires pour les membres de l'Alliance et permettent au Secrétariat du Congrès, conjointement avec le RSSG, d'exclure un membre de l'Alliance si ses politiques menacent la crédibilité des activités du Congrès et du Conseil de l'Europe concernant l'inclusion des Roms.

V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL

Photo : Réunion du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Comité des Ministres

Entre décembre 2015 et avril 2016, le Congrès a contribué aux priorités de la présidence du Comité des Ministres (voir I.B. Présidence du Comité des Ministres).

Le Secrétaire Général du Congrès a présenté un rapport des dernières activités du Congrès lors de sa communication au Comité des Ministres du 1er décembre 2015. Il est notamment revenu sur les deux principaux débats qui ont animé la Session d'octobre 2015 sur la crise des réfugiés et migrants et le phénomène de radicalisation et a souligné que le Congrès contribuera à la mise en œuvre des plans d'action du Conseil de l'Europe « Bâtir des sociétés inclusives » et «Lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation menant au terrorisme », dans lesquels les collectivités locales et régionales ont un rôle clé à jouer.

Direction Générale de la Démocratie

Le Congrès a continué à coopérer étroitement avec la Direction générale de la démocratie et son Centre d'expertise pour l'autonomie locale, en mettant en œuvre ensemble le nouveau projet régional visant à renforcer la démocratie locale dans les pays du Partenariat oriental (2015-2017) et la création de synergies dans les projets bilatéraux existants en Albanie, en Arménie et en Ukraine. Des réunions de coordination régulières continuent d'avoir lieu au niveau du Secrétariat.

B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Le Congrès tient des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin d'accroître la coopération au niveau des rapporteurs et des secrétariats respectifs et, dans les domaines d'intérêt commun, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des Campagnes du Conseil de l'Europe.

Le 16 décembre 2015, la rapporteure du Congrès sur les migrations et les réfugiés Yoomi Renstrom (Suède, SOC) a participé à la conférence de l'APCE sur le thème « Une réponse humanitaire et politique globale à la crise des migrations et des réfugiés en Europe ».

Le 28 janvier 2016, le Président du Congrès a participé à un échange de vues, organisé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE, en vue de la mise en place d'une plate-forme de dialogue entre le Conseil de l'Europe et des hauts représentants des religions et d'organisations non gouvernementales et confessionelles. Il a exprimé le soutien du Congrès à ce projet.

C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

Le Congrès mène une coopération étroite avec la Commission de Venise, en particulier dans le domaine de l'observation des élections et du suivi de l'application de la Charte Européenne de l'autonomie locale.

Le Conseil des élections démocratiques (CED) assure la coopération en matière électorale entre la Commission de Venise, en sa qualité d'organe juridique, et l'Assemblée parlementaire et le Congrès, en tant qu'organes politiques chargés de l'observation des élections. Les représentants institutionnels du Congrès au CED sont Jos Wienen (Pays-Bas, PPE/CCE)) et Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD). Jos Wienen assure actuellement la présidence du CED.

Un exemple concret de coopération dans le cadre du Conseil des élections démocratiques est le rapport du Congrès sur les électeurs résidant de facto à l'étranger à l'égard des élections locales et régionales utilisé dans le contexte d'élections nationales. Un autre exemple concerne les lignes directrices visant à prévenir et à répondre à l'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux.

Le Congrès a également renforcé sa coopération avec la Commission de Venise sur les questions de démocratie locale et régionale. Le Président de la Commission de suivi Philippe Receveur est le représentant institutionnel du Congrès à la session plénière de la Commission de Venise. Les avis de la Commission de Venise sont pris en considération par les rapporteurs du Congrès lors de leurs visites et dans les Recommandations adoptées. Le Congrès et la Commission de Venise ont par exemple collaboré étroitement sur la réforme territoriale en Ukraine, et plus spécifiquement sur la révision du Chapitre sur l'autonomie locale de la Constitution ukrainienne.

Par ailleurs, des discussions se sont tenues sur la prise en compte de la Charte européenne de l'autonomie locale dans le droit interne des 47 Etats qui l'ont ratifiée, notamment par les juridictions internes. En effet, de récentes décisions rendues par des juridictions suprêmes de certains Etats membres du Conseil de l'Europe conduisent à s'interroger sur le statut des traités internationaux en droit interne, lorsque ces décisions aboutissent quasi systématiquement à ne pas prendre en compte ce traité en droit interne.

VI. RELATIONS EXTÉRIEURES ET PARTENARIATS

Le Comité des Régions de l'Union Européenne

Le Congrès a poursuivi sa coopération avec le Comité des régions de l'Union européenne (CdR)

Le 4 décembre 2015, le président du Congrès a participé à la 115ème session plénière du Comité des Régions, à Bruxelles (voir I. Agenda politique).

Le 15 décembre, la Présidente de la Chambre des Régions Gudrun Mosler-Törnström a rencontré le Président du Comité des Régions Markku Markkula, pour échanger sur les perspectives de coopération bilatérale.

Gudrun Mosler-Törnström a participé également à la réunion de la Commission CIVEX à Bruxelles le 5 février 2016. Elle a présenté le rapport préliminaire sur l'observation par le Congrès des élections locales en Ukraine ainsi que les activités du Congrès concernant la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

En 2015, le Congrès et le CdR ont décidé de renforcer leur coopération en modifiant les modalités de leurs réunions bilatérales et le 9 février 2016, le Président et les deux présidents des chambres du Congrès ont rencontré le président, le 1er vice-président et le président de la Commission CIVEX du CdR à Bruxelles lors de la première "réunion politique 3 + 3". La réunion a été l'occasion d'identifier des priorités communes avec le CdR et de passer de la coopération à l'action commune, en particulier dans les pays du Partenariat oriental.

Les présidents ont discuté de la question de la décentralisation en Ukraine et ont convenu de renforcer leur coopération pour ce pays: le Congrès participera à la task force mise en place par le Comité des régions pour soutenir le processus de réforme et réciproquement, les membres du Comité des régions seront invités à prendre part aux activités de coopération du Congrès dans le pays. Les deux organisations vont également renforcer leur collaboration par la Conférence des autorités locales et régionales pour le partenariat oriental (CORLEAP) et l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) et ont décidé de faire de la prévention de la corruption et la promotion de l'éthique au niveau local et régional une priorité commune. Une conférence conjointe sur ce thème est prévue à l'automne 2016 ou début 2017.

La participation officielle du Président du CdR, Markku Markkula à la session plénière du Congrès le 22 mars a dû être annulée au dernier moment, en raison des attaques terroristes de Bruxelles. Sa participation à la session plénière du Congrès a été reportée à octobre 2016.

Les associations européennes de pouvoirs locaux et régionaux

Le Congrès a poursuivi sa coopération avec les principales associations et organisations représentant les villes et les régions.

Le 16 novembre 2015, il a organisé à Bruxelles une réunion des principales Associations européennes de pouvoirs locaux et régionaux (EUROCITIES, CCRE, ARE, ARFE, CALRE, CRPM). EUROCITIES, le CCRE et l'ARE, en particulier, ont décidé d'ajouter la radicalisation et les politiques de migration à leurs autres priorités traditionnelles. Les participants ont convenu d'échanger des informations et des documents d'intérêt mutuel.

Le Congrès était représenté lors de l'Assemblée plénière extraordinaire de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), les 1er et 2 décembre 2015 à Bruxelles, où Hande BOZATLI, ancienne membre du Congrès, a été réélue Présidente. Les priorités politiques de l'ARE (les migrations et les réfugiés ; les droits de l'homme et l'inclusion sociale ; la coopération interrégionale et le renforcement du rôle des jeunes) correspondent aux domaines d'action du Congrès.

VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION

Photo : Atelier « Maires, moteurs du changement » en République de Moldova 2 - 4 février 2016

Le but des activités de coopération du Congrès est d'améliorer la mise en œuvre dans certains Etats membres des recommandations adoptées par le Congrès afin d'apporter une réponse concrète aux problèmes recensés au cours des activités de suivi, de post-suivi, et d'observation des élections.

Ces activités sont menées dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe, en étroite coopération et en synergie avec les autres entités de l'Organisation.

Elles reposent notamment sur les échanges entre pairs dans des domaines dans lesquels le Congrès peut apporter une expérience et un savoir-faire spécifiques, comme le rôle et les responsabilités des responsables politiques locaux et régionaux.

Albanie

Dans le cadre de la 2nde phase du projet du Conseil de l'Europe *« Renforcer les collectivités territoriales et la coopération entre les élus locaux et régionaux »,* le Congrès poursuit ses activités en Albanie. Le projet, prolongé jusqu'au 30 juin 2017, a pour objectif de soutenir le processus actuel de décentralisation et la consolidation des principes de bonne gouvernance.

Une attention particulière a été portée à la préparation de la nouvelle loi organique sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales, adoptée le 17 décembre 2015 par le parlement albanais.

En 2016, dans une optique de dialogue et de coopération régulière entre les collectivités territoriales, les associations seront soutenues pour représenter les collectivités territoriales au sein du Conseil Consultatif, grâce à l'organisation d'une série de réunions pluralistes pour les élus locaux. Ces réunions, aux niveaux politique et technique, permettront aux représentants des collectivités territoriales de préparer et de coordonner leurs positions sur les questions d'intérêt commun, dans la perspective des réunions du Conseil Consultatif. Les associations albanaises de pouvoirs locaux seront également assistées dans leur renforcement institutionnel, à travers l'organisation d'une réunion statutaire ou d'une conférence nationale qui aura pour objectif de préparer leur projet de stratégies de développement institutionnel et d'adopter les projets de documents statutaires.

Enfin, le Congrès soutiendra le gouvernement albanais dans la mise en place du Conseil Consultatif et dans la rédaction du décret et des règles internes de fonctionnement du Conseil, tout en facilitant la consultation avec les parties-prenantes, en particulier avec les associations de pouvoirs locaux.

Arménie

Le Congrès met en œuvre deux projets en Arménie suite aux réformes de l'autonomie locale dans le pays.

Dans le cadre du projet Arménie 1 « Soutenir la consolidation de la démocratie locale en Arménie » (2013-2016), financé par le gouvernement du Danemark, le Congrès met en œuvre la Ligne d'action III « Renforcer le leadership des élus locaux ». Ce programme vise à accroître les connaissances des élus locaux en matière de bonnes pratiques dans le domaine de la démocratie locale et à renforcer leurs compétences, afin qu'ils puissent dialoguer de manière constructive entre eux, avec les autorités nationales et avec les citoyens.

Les compétences des élus locaux en matière de rôle des conseillers dans la gouvernance locale, de participation citoyenne et d'éthique, ont été renforcées par le biais d'échanges entre pairs. Un programme de micro-financement pour l'organisation d'initiatives de participation citoyenne a été mis en œuvre et les résultats de l'initiative ont été présentés au donateur à l'occasion d'une visite sur le terrain le 19 janvier 2016.

Les activités au cours des neuf mois supplémentaires du projet seront principalement orientées vers les conseillers locaux. Elles auront pour but de les aider à définir et à mener des politiques efficaces et à fixer des objectifs réalistes. D'autres séminaires seront spécifiquement consacrés aux jeunes dirigeants locaux arméniens. Une série de trois ateliers pour les conseillers locaux visera à les sensibiliser aux principes démocratiques, aux normes européennes de gouvernance politique locale, à l'importance de la participation des citoyens et à la prise de décision. En outre, deux séminaires pour les jeunes leaders locaux arméniens seront organisés pour fournir une plateforme d'échange des bonnes pratiques en matière de développement de la démocratie locale et pour leur apporter un aperçu des pratiques européennes dans ce domaine.

Le projet Arménie 2 "Soutien institutionnel à l'Association des Communautés Arméniennes (CAA)" (2014-2016), financé par le gouvernement suisse dans le cadre du programme "Amélioration du système d'autonomie locale" et coordonné par l'Agence Suisse pour le développement et la coopération (SDC), a pour objectif de renforcer les capacités de la CAA, afin qu'elle devienne un acteur à part entière dans le système de gouvernance du pays.

En 2015, de nombreuses activités ont été menées afin de préparer la CAA aux activités de renforcement de ses capacités. Le plan de développement organisationnel pour 2016 a été adopté par les membres du conseil de la CAA lors de leur réunion du 11 décembre 2015.

De plus, la CAA a pris l'initiative de renforcer la transparence de ses pratiques en préparant un rapport financier pour 2015 et un plan de dépenses pour 2016. Ces documents ont été présentés à la session du conseil républicain, organe de décision composé d'une centaine de maires, le 26 février 2016. Le Congrès continuera à soutenir la CAA tout au long de l'année 2016, notamment en participant à l'élaboration de la stratégie générale de l'association pour les 5 ans à venir.

Ukraine

Le Plan d'Action pour l'Ukraine 2015-2017 adopté le 21 janvier 2015 par le Comité des Ministres comprend un important chapitre sur la décentralisation et la réforme des administrations locales.

Depuis août 2015, le Congrès met en œuvre un projet « Promouvoir la démocratie locale en Ukraine», qui s'appuie sur les résultats des activités menées entre avril 2014 et mai 2015, dans le cadre de deux projets antérieurs.

Ce projet vise à soutenir le développement de la démocratie locale et régionale par le biais d'actions destinées à l'ensemble de ses acteurs: les élus locaux et régionaux, les jeunes ukrainiens engagés pour la démocratie territoriale, ainsi que les représentants du gouvernement central en charge du développement régional.

Le Congrès a ainsi organisé une série d'ateliers « Les maires, leaders pour le changement », notamment à Kiev le 15 décembre 2015 où le président de la Chambre des pouvoirs locaux et vice-président du Congrès, Anders Knape est intervenu à l'ouverture de l'atelier, afin de présenter le rôle du Congrès dans la promotion de la démocratie locale au sein des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, à travers notamment ses activités de monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale. Nataliya Romanova a pour sa part présenté la situation de la démocratie locale et régionale en Ukraine et insisté sur le rôle du Congrès pour améliorer la situation.

Par ailleurs, 25 maires, élus en octobre 2015, se sont réunis les 15 et 16 décembre 2015 à Kiev, afin de procéder à un échange de vues et d'expériences sur les défis auxquels les pouvoirs locaux sont confrontés en Ukraine. Avec la participation d'Anders Knape, de Robert Biedron (Pologne, SOC), Maire de Slupsk, de Luzette Wagenaar-Kroon (Pays-Bas, PPE-CCE), Maire de Waterland, de Nataliya Romanova et de plusieurs experts, ils ont mené une réflexion sur les implications du processus de décentralisation sur les pouvoirs locaux en Ukraine et dans d'autres pays européen. Les maires ukrainiens ont en particulier souligné l'importance d'une participation plus active et inclusive des citoyens, afin qu'ils puissent devenir des acteurs d'une amélioration durable au sein de leurs collectivités.

Le Congrès a également mis en place une série de séminaire pour les jeunes leaders locaux dont le but est de diffuser une culture de la démocratie en sensibilisant les jeunes leaders aux principes de la démocratie locale et régionale et en développant leurs compétences, afin qu'ils puissent s'engager activement et efficacement au niveau local.

Du 9 au 11 février 2016, le Congrès a ainsi organisé un séminaire régional pour les jeunes leaders locaux à Kiev). Vitalii Oluyko (Ukraine, SOC), membre du Congrès, a accueilli les 27 participants, à l'ouverture du séminaire, et les a encouragés à s'investir encore davantage, en tant que nouvelle génération qui accompagnera un véritable changement en Ukraine.

Le Secrétaire Général du Congrès, Andreas Kiefer, s'est rendu à Kiev, Vinnytsia et Kharkiv, du 1er au 4 mars 2016. Il a rencontré le président de l'association des villes ukrainiennes (également maire de Kiev), le maire de Kharkiv, des présidents de conseil régional (Kiev, Jitomir, Vinnytsia et Kharkiv) ainsi que les conseillers municipaux de Vinnytsia et Kiev. Les interlocuteurs du Secrétaire Général ont souligné que les contributions du Congrès et du Conseil de l'Europe aux efforts de l'Ukraine pour renforcer la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit sont vivement appréciées par les maires, les conseillers municipaux et les jeunes dirigeants locaux d'Ukraine, qui sont les premiers bénéficiaires des activités du Congrès dans ce pays.

Outre ses interventions lors d'une conférence de maires et de conseillers municipaux sur la lutte contre la corruption, organisée à Kiev par Hanna Starikova, présidente du Conseil régional de Kiev pour plus de 500 conseillers municipaux et régionaux, le Secrétaire Général du Congrès a également participé aux réunions d'une délégation du Comité des Ministres à Kiev[1] et à un atelier sur « Les maires, leaders pour le changement », organisé par le Congrès à Vinnytsia.

Cadre de coopération entre l'UE et le CdE pour le Partenariat oriental

Depuis le début la de mise en œuvre du Cadre de coopération en matière de programmation (PCF) du Partenariat Oriental (2015-2017) au début de l'année 2015, le Congrès[2] a fait des progrès

[1] Voir CM/inf(2016)7

[2] En partenariat avec le Centre d'Expertise sur la réforme de l'administration locale de la Direction Générale Démocratie du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe.

significatifs pour améliorer le cadre institutionnel de ces différents pays grâce à la mise en œuvre du programme thématique V2 sur le « renforcement des cadres institutionnels ».

Une étude sur "le rôle et les responsabilités des maires et des conseillers locaux dans les pays du partenariat oriental" a été préparée pour identifier et répondre aux déficits législatifs et de pratiques pour une mise en œuvre effective des responsabilités. Cette étude, publiée en mars 2016, est basée sur des rapports d'experts et sur les recommandations du Congrès en matière de mise en œuvre de la Charte Européenne de l'autonomie locale. Les différentes réunions organisées entre avril et mai 2015 pour préparer les rapports nationaux et fournir les recommandations pour la méthodologie et les recommandations de l'étude ont permis la création d'une importante communauté de pratique qui inclut des élus locaux, des experts et des facilitateurs. La première réunion de cette communauté s'est tenue les 14-15 janvier 2016 à Strasbourg et les discussions ont porté sur les bonnes pratiques et la conception et la mise en œuvre des activités actuelles et futures.

Sur la base des analyses menées par le programme sur les législations nationales respectives et l'identification de problèmes communs, une série d'ateliers a été organisée en République de Moldova et en Géorgie (en février 2016, ainsi qu'en Arménie en décembre 2015 et mars 2016) pour promouvoir le comportement éthique et renforcer les capacités institutionnelles et de direction des élus locaux. Ces ateliers ont permis aux maires de développer leurs capacités de planification efficace et stratégique, tout en impliquant les acteurs pertinents et en encourageant la participation citoyenne dans le processus de prise de décision.

Un atelier supplémentaire a été organisé les 29–30 mars 2016 afin d'inclure dans ce programme les maires ukrainiens.

ANNEXES

Annexe 1 : Ordre du jour de la 30e Session du Congrès (22-24 mars 2016)

CG/2016(30)OJ-PROV

Thème pour 2016 : L'éthique et la transparence aux niveaux local et regional

Lien : **http://bit.ly/agenda-30e-session**

Annexe 2 : Résolutions et Recommandations adoptées lors de la 30e Session du Congrès

Résolutions:

- LE CONGRES / RESOLUTION 396 (2016) / 22 mars 2016

  Vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des nouvelles procédures de désignation - Rapporteurs : Gaye DOGANOGLU, Turquie (L, PPE/CEE) et Leen VERBEEK, Pays-Bas (R, SOC)

- LE CONGRES / RESOLUTION 397 (2016) / 22 mars 2016

  Boîte à outils à l'usage des élus locaux lors de l'organisation d'activités interculturelles et interreligieuses / Co-rapporteurs : Bert BOUWMEESTER, Pays-Bas (L, GILD) et Josef NEUMANN, Allemagne (R, SOC)

- LE CONGRES / RESOLUTION 398 (2016) / 23 mars 2016

  Autonomie et frontières dans une Europe en mutation / Principes, cadres et procédures pour protéger et modifier le statut, les compétences et les limites territoriales des entités infranationales dans le droit interne / Rapporteur : Karl-Heinz LAMBERTZ, Belgique (R, SOC)

Recommandations :

- LE CONGRES / RECOMMANDATION 384 (2016) / 22 mars 2016

  La démocratie locale et régionale en France - Rapporteurs : Jakob (Jos) WIENEN, Pays-Bas (PPE/CCE) et Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, Autriche (SOC)

- LE CONGRES / RECOMMANDATION 385 (2016) / 23 mars 2016

  Autonomie et frontières dans une Europe en mutation / Principes, cadres et procédures pour protéger et modifier le statut, les compétences et les limites territoriales des entités infranationales dans le droit interne / Rapporteur : Karl-Heinz LAMBERTZ, Belgique (R, SOC)

- LE CONGRES / RECOMMANDATION 386 (2016) / 23 mars 2016

  Observation des élections locales en Ukraine (25 octobre 2015) / Rapporteur : Jos WIENEN, Pays-Bas (L, PPE/CCE)

- LE CONGRES / RECOMMANDATION 387 (2016) / 24 mars 2016

  La démocratie locale et régionale en République slovaque / Rapporteurs : Artur TORRES PEREIRA, Portugal (L, PPE/CCE), Leen VERBEEK, Pays-Bas (R, SOC)

Annexe 3 : Communication du Président du Congrès Jean-Claude Frécon à l'ouverture de la 30e session

Mardi 22 mars 2016

Chers collègues,

A l'ouverture de notre session, en ce début d'année, j'aimerais partager avec vous une analyse de la situation de notre continent.

Il nous faut constater que les nuages s'amoncellent au-dessus de l'Europe et qu'ils viennent de toute part.

Les vagues de migrants et de réfugiés ont continué à affluer, aux frontières extérieures de l'Europe et à l'intérieur de nos frontières. La difficulté pour les Etats européens à trouver un accord sur l'accueil et l'intégration de ces centaines de milliers de personnes a malheureusement révélé une absence de réelle solidarité.

Les nuages s'accumulent également en raison des graves conflits qui sévissent aux portes de l'Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, mais aussi en Europe même, avec les violences persistantes dans le Dombas et les tensions renouvelées entre certains Etats membres de notre Organisation.

Autres nuages encore avec la crise économique et financière, qui se poursuit malgré quelques timides embellies ici ou là et qui ne donne toujours pas à voir d'amélioration notable sur le front du chômage, le chômage des jeunes en particulier.

Nuages enfin en raison des menaces terroristes qui pèsent sur nos sociétés comme une épée de Damoclès et risque à tout moment de s'abattre sur un de nos pays, sur une de nos villes.

Les attentats terroristes perpétrés à Paris en novembre sont encore très présents dans nos esprits, d'autant plus présents qu'ils ont été suivis d'une série d'autres attentats dans plusieurs pays, en particulier, de façon répétée, en Turquie. Les attentats sont présents au point même que l'état d'urgence est toujours en vigueur ici, en France, au moment où nous nous réunissons.

L'ensemble de ces menaces affectent nos sociétés, nos populations, nos citoyens mais elles affectent aussi les institutions européennes. L'Union Européenne et le projet européen ont été mis à mal, la zone Schengen est en train d'imploser sous nos yeux. L'impuissance de nos gouvernements à gérer ces crises menace l'idée même d'Europe.

Certes, c'est l'Union européenne qui est en première ligne dans cette situation de crise majeure mais le Conseil de l'Europe est affecté lui-aussi, quand, pour faire face aux défis rencontrés, les gouvernements sont prêts à abandonner ce qui fait le cœur même de notre mission. Les droits de l'homme et l'Etat de droit sont aujourd'hui concrètement menacés dans la majeure partie de nos pays. La révolte gronde au sein de nos populations et les populismes fleurissent. Nous voyons émerger des gouvernements au style de plus en plus autoritaire dans plusieurs de nos Etats membres. Des journaux sont fermés, des télévisions sont censurées, d'autres arrêtées, la liberté de penser et de s'exprimer sont menacées chaque jour un peu plus.

Je ne veux pas dresser ici un tableau délibérément sombre du continent mais je ne veux pas non plus taire nos légitimes inquiétudes. Ne pas voir les menaces, c'est accepter les dérives qui viendront immanquablement. Il nous appartient de dresser les constats avec honnêteté si nous voulons combattre ces dérives.

Nous allons cette semaine nous pencher sur les travaux de notre Congrès pour renforcer la démocratie locale et régionale. On peut se demander si, dans ce contexte de plus en plus difficile, nos travaux ne sont pas marginaux, sinon dérisoires. Et on peut être tenté de répondre « oui, il y a des choses plus urgentes que la démocratie locale ! »

Mais, chers collègues, c'est bien l'inverse qui est vrai et qu'il nous faut continuer à rappeler : Les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables de la démocratie à tous les niveaux. Elles contribuent à la bonne gouvernance et à la stabilité démocratique des Etats. Elles ont des réponses à apporter et ont la capacité à lutter contre les menaces qui nous entourent. Mais elles ne sont pas suffisamment interrogées, consultées, mobilisées, mises en réseau. Les gouvernements centraux ne les impliquent pas suffisamment et ne communiquent pas suffisamment avec elles.

Nous avons pu le constater notamment dans les dossiers de terrorisme et de radicalisation. Non seulement les gouvernements ne coopèrent pas suffisamment entre eux mais ils n'utilisent pas toutes les ressources disponibles en interne. Au lieu d'opter plus volontiers pour la seule dimension répressive, les gouvernements devraient davantage impliquer les collectivités territoriales, qui par leur proximité avec le terrain, sont les plus à mêmes de contribuer à la prévention des situations potentiellement dangereuses.

Concernant la crise économique et financière que traversent nos pays, je suis convaincu que les collectivités sont là encore des acteurs essentiels de la reprise économique. Elles peuvent jouer un rôle de levier en favorisant le travail et l'investissement au niveau local.

Chers collègues, face aux menaces qui pèsent sur nos sociétés, la tentation est grande de souhaiter le renforcement de l'autorité de l'Etat. Mais il ne faut pas oublier que les collectivités sont devenues un élément essentiel de l'Etat. Et c'est en renforçant leur rôle et leur autorité que nous pourrons collectivement contribuer à trouver des solutions adéquates aux problèmes qui se posent à nous.

Notre Charte européenne de l'autonomie locale est un élément essentiel dans ce dispositif. C'est un texte d'actualité qui reste moderne et pertinent, qui est à même de guider les collectivités sur les façons de relever les défis auxquels nous sommes confrontés, défis qui sont sans nul doute les plus graves que nous ayons eu à connaitre depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

Je tiens à délivrer ce message avec une certaine gravité mais aussi et surtout avec conviction, conviction que nous sommes, élus locaux et régionaux, une partie de la réponse aux problèmes de ce continent.

Chers collègues, cette session qui s'ouvre nous permettra de débattre des problèmes que je viens de décrire. Nous allons travailler avec conviction et détermination, sans ménager nos efforts. Je souhaite que cette session soit fructueuse et enrichissante pour chacun d'entre nous.

Merci pour votre attention

Annexe 4 : Compilation de textes du Congrès : Gouvernance/corruption/ migration/radicalisation

Pour télécharger la version électronique avec les liens vers les documents individuels:
http://bit.ly/congress-texts-2016CEMR

--

I. GOUVERNANCE LOCALE ET RÉGIONALE

Textes du Congrès

- Ressources financières adéquates pour les collectivités locales
  - Résolution 372 (2014), Recommandation 362 (2014)
    Exposé des motifs CPL(27)FINAL

- Stratégie sur le droit de consultation des collectivités locales par les autres niveaux de gouvernement
  - Résolution 368 (2014), Exposé des motifs CG(29)9FINAL

- Médias électroniques : une nouvelle donne pour les responsables politiques locaux et régionaux
  - Résolution 395 (2015), Exposé des motifs CG/2015(29)14FINAL

- Problèmes récurrents recensés dans les évaluations consécutives aux missions de suivi et d'observation d'élections du congrès
  - Problèmes récurrents 2010 - 2013

- Le statut des élus
  - Résolution 393 (2015), Recommandation 383 (2015),
    Exposé des motifs CG/2015(29)15FINAL

- Les nouvelles formes de gouvernance locale
  - Résolution 389 (2015), Exposé des motifs CPL/2015(29)4FINAL

- Autonomie et frontières dans une Europe en mutation
  - Résolution 398 (2016), Recommandation 385 (2016),
    Exposé des motifs CPR30(2016)02-final

II. CORRUPTION ET ETHIQUE PUBLIQUE

Textes du Congrès

- Code de conduite européen relatif à l'intégrité politique des élus locaux et régionaux
  - Résolution 79 (1999), Recommandation 60 (1999)
    Exposé des motifs CG(6)8 Partie II

- Droits et devoirs des élus locaux et régionaux : les risques de corruption
  - Résolution 316 (2010), Exposé des motifs CG(19)10)

- Enquête sur la promotion de la transparence et des valeurs éthiques et la lutte contre la corruption aux niveaux local et régional (2012)
  - Document préparé par le Secrétariat du Congrès

- Responsabilités et devoirs à accomplir par les autorités locales et régionales impliquant des risques de corruption et/ou touchant au comportement étique (2010)
  - Document de recherche CG/GT/CDR(19)2

Articles et discours sur la corruption

- Débat sur la Lutte contre la corruption: des pistes pour agir aux niveaux local et régional (24ème Session du Congrès, 19-21 mars 2013)
  - Article

- Débat sur « La corruption, c'est la corrosion de la démocratie » (27ème session du Congrès, 14-16 octobre 2014)
  - Article, Conclusions (EN)

- Débats sur l'Ethique et la transparence aux niveaux local et régional I-II (30ème session du Congrès, 22-24 mars 2016)
  - Discours par Elizabeth Dávid-Barrett, Marin Mrčela et Imrich Žigo

III. MIGRATION ET POLITIQUES D'INTEGRATION

Conventions

- Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local
  - CETS No. 44

Declarations

- L'accueil des réfugiés en Europe
  - Déclaration 4 (2015)

Recommandations et résolutions du Congrès

- Boîte à outils à l'usage des élus locaux lors de l'organisation d'activités interculturelles et interreligieuses
  - Résolution 397 (2016), Exposé des motifs CG30(2016)04-final

- Promouvoir la diversité par l'éducation interculturelle et les stratégies de communication
  - Resolution 375 (2014), Recommandation 365 (2014)

- L'accès des migrants au marché du travail régional
  - Résolution 362 (2013), Recommandation 347 (2013)
    Exposé des motifs CPR(25)3

- L'intégration par l'exercice d'une activité indépendante : promouvoir l'entrepreneuriat des migrants dans les municipalités européennes

- Résolution 358 (2013), Recommandation 343 (2013)
  Exposé des motifs CPL(25)2

- Relever le défi des tensions interculturelles et interreligieuses au niveau local
  - Résolution 323 (2011), Recommandation 304 (2011)

- Les outils des villes pour l'éducation à la citoyenneté démocratique
  - Résolution 332 (2011)

- L'intégration culturelle des femmes musulmanes dans les villes européennes
  - Résolution 318 (2010), Exposé des motifs CG(19)12
- L'égalité et la diversité dans l'emploi et les services municipaux
  - Résolution 281 (2009), Recommandation 262 (2009)

- Les langues minoritaires: un atout pour le développement régional
  - Résolution 301 (2010), Recommandation 286 (2010)
    Exposé des motifs CPR(18)3

- Cités interculturelles
  - Résolution 280 (2009), Recommandation 261 (2009)

- Approche sociale de la lutte contre le racisme aux niveaux local et régional
  - Résolution 264 (2008), Recommandation 246 (2008)

- Améliorer l'intégration des migrants par les politiques locales de logement
  - Résolution 270 (2008), Recommandation 252 (2008)
    Exposé des motifs CPL(15)5Rep

- L'élaboration d'indicateurs de la cohésion sociale – L'approche territoriale concertée
  - Résolution 226 (2007), Recommandation 207 (2007)
    Exposé des motifs CG(13)39PART2

- L'accès des migrants aux droits sociaux : le rôle des pouvoirs locaux et régionaux
  - Resolution 218 (2006), Recommandation 194 (2006)
    Exposé des motifs CG (13) 12 partII

- Le dialogue interculturel et interreligieux: initiatives et responsabilités des autorités locales
  - Résolution 202 (2005), Recommandation 170 (2005)

- L'identité culturelle dans les périphéries urbaines : rôle des autorités locales et régionales
  - Résolution 205 (2005), Recommandation 177 (2005)

- Sur les flux migratoires et la cohésion sociale en Europe du Sud-Est : rôle des autorités locales et régionales
  - Résolution 175 (2004), Recommandation 147 (2004)
    Exposé des motifs CG (11) 9 Part II

- Un pacte pour l'intégration et la participation des personnes issues de l'immigration dans les villes et régions d'Europe

  - Résolution 181 (2004), Recommandation 153 (2004)
  - Exposé des motifs CPL(11)4 Part II

- La participation des résidents étrangers à la vie publique locale: les conseils consultatifs
  - Résolution 141 (2002), Recommandation 115 (2002)
    Exposé des motifs CPL(9)5 Part II

- La cohésion sociale dans les villes
  - Résolution 70 (1998), Recommandation 51 (1998)

Autres textes

- Protection des migrants et demandeurs d'asile : principal obligations juridiques des Etats en vertu des Conventions du Conseil de l'Europe
  - Document de référence, Communiqué de presse, Lettre de Thorbjørn Jagland

IV. PREVENTION DE LA RADICALISATION ET DE LA CONSTRUCTION DE SOCIETES INCLUSIVES

Plans d'action du Conseil de l'Europe

- Lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme.
  Plan d'action (2015-2017)
  - CM(2015)74 add final

- Plan d'action sur la construction de sociétés inclusives (2016-2019)
  - CM(2016)25

Recommandations et résolutions du Congrès

- Boîte à outils à l'usage des élus locaux lors de l'organisation d'activités interculturelles et interreligieuses
  - Résolution 397 (2016), Exposé des motifs CG30(2016)04-final

- Lignes directrices à l'intention des collectivités locales et régionales sur la prévention de la radicalisation et des manifestations de haine au niveau local
  - Résolution 384 (2015), Exposé des motifs CG/2015(29)5FINAL

- Combattre la radicalisation au plus près des citoyens : le rôle des collectivités locales et régionales
  - Résolution 381 (2015), Recommandation 371 (2015),
    Exposé des motifs CG/2015(28)14FINAL

- Stratégie du Congrès pour combattre la radicalisation dans les villes et régions
  - CG/BUR/2015(27)22

- Relever le défi des tensions interculturelles et interreligieuses au niveau local
  - Résolution 375 (2014), Recommandation 365 (2014)

Exposé des motifs CPL(20)2

- Les outils des villes pour l'éducation à la citoyenneté démocratique
  - Résolution 332 (2011), Exposé des motifs CPL(21)6

- Relever le défi des tensions interculturelles et interreligieuses au niveau local
  - Résolution 323 (2011), Recommandation 304 (2011)
    Exposé des motifs CPL(20)2

- L'intégration culturelle des femmes musulmanes dans les villes européennes
  - Résolution 318 (2010), Exposé des motifs CG(19)12

- Cités interculturelles
  - Résolution 280 (2009), Recommandation 261 (2009),
    Exposé des motifs CPL(16)1REP

- Le besoin d'identité culturelle régionale
  - Résolution 268 (2008), Recommandation 250 (2008),
    Exposé des motifs CPR(15)4REC

- Approche sociale de la lutte contre le racisme aux niveaux local et régional
  - Résolution 264 (2008), Recommandation 246 (2008),
    Exposé des motifs CG(15)16REP

- Charte urbaine européenne I et II. Manifeste pour une nouvelle urbanité (1992, 2008)
  - Charte urbaine européenne I
  - Charte urbaine européenne II. Manifeste pour une nouvelle urbanité

- Le dialogue interculturel et interreligieux: une chance pour la démocratie locale
  - Recommandation 245(2008), Exposé des motifs CG(15)15REP
- La sécurité urbaine en Europe
  - Recommandation 197 (2006), Exposé des motifs CPL(13)5

- Le dialogue interculturel et interreligieux: initiatives et responsabilités des autorités locales
  - Résolution 202(2005), Recommandation 170 (2005),
    Exposé des motifs CPL (12) 4

- L'identité culturelle dans les périphéries urbaines: rôle des autorités locales et régionales
  - Résolution 205 (2005), Recommandation 177 (2005),
    Exposé des motifs CPL(13)5 CG (12) 24 Partie II rev

- Un pacte pour l'intégration et la participation des personnes issues de l'immigration dans les villes et régions d'Europe
  - Résolution 181 (2004), Recommandation 153 (2004),
    Exposé des motifs CPL (11) 4 Partie II

- Le rôle et les responsabilités des pouvoirs locaux face au terrorisme
  - Résolution 159 (2003), Recommandation 134 (2003)

- La participation des résidents étrangers à la vie publique locale: les conseils consultatifs
  - Résolution 141 (2002), Recommandation 115 (2002), Exposé des motifs CPL (9) 5 Partie II

- Manuel sur les pouvoirs locaux et la prévention de la criminalité urbaine
  - Résolution 116 (2001), Exposé des motifs CPL (8) 2 Partie II
- La criminalité et l'insécurité urbaine en Europe : le rôle des pouvoirs locaux
  - Résolution 99 (2000), Exposé des motifs CPL (7) 6 Partie II

- La criminalité et l'insécurité urbaine en Europe
  - Résolution 57 (1997), Exposé des motifs CPL (4) 5, Partie II

Autres textes

- Les 12 Principes du dialogue interreligieux au niveau local (Conférence, Montchanin, France, 23-24 novembre 2006)
- Les 12 Principes

Dans le cadre de sa mission de suivi de la démocratie territoriale en Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux entretient un dialogue régulier avec les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres, qui comprend les 47 Ministres des affaires étrangères de ces Etats, les conférences des Ministres et les groupes de rapporteurs constituent des partenaires privilégiés à cet égard.

Plusieurs fois par an, le Président et le Secrétaire Général du Congrès présentent aux représentants des gouvernements des 47 Etats membres au sein du Comité des Ministres un bilan de ses activités et tiennent un échange de vue.

PREMS 060116

FRA

www.coe.int/congress/fr
congress.adm@coe.int

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 États membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 648 élus représentant plus de 200 000 collectivités territoriales.

The Congress
Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE